

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 3 mai 2023

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 3^e jour du mois de mai 2023 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé	Madame Brigitte Claveau
Monsieur Frédéric Bonin	Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Alex Chabot	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2305-046

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 5 avril 2023;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
 - 4.2 Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2022-2023;
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Redistribution des redevances sur les carrières et sablière pour 2022;
 - 5.3 Affectation de la réserve sur les redevances des carrières et sablières;
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
- 7.- Hygiène du milieu :
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 8.1 Adoption - Règlement n° 302-2023 relatif à la démolition d'immeuble;
 - 8.2 Nomination des membres et des substituts du comité de démolition;
- 9.- Loisirs et culture :
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal;
- 11.- Varia a) Projet de construction d'un 3^e lien autoroutier entre Lévis et Québec;
- 12.- Levée de la séance.

RÉS. : 2305-047

PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2023

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 avril 2023 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2305-048

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 3 mai 2023, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	21 216,38 \$
▪ Sécurité publique	5 026,21 \$
▪ Transports	32 654,82 \$
▪ Hygiène du milieu	6 139,53 \$
▪ Urbanisme	1 861,35 \$

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 3 mai 2023 :

▪ Loisirs et culture 4 088,94 \$

AFFECTATION DE LA RÉSERVE SUR LES REDEVANCES DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Attendu que la Municipalité a des fonds réservés sur les redevances des carrières et sablières;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'affecter un montant de 30 000\$ à la dépense de la voirie de la municipalité pour l'année financière 2023.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 302-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et RÉSOLU, d'adopter le règlement n° 302-2023 relatif à la démolition d'immeuble.

Pour : 2 ; Contre : 4.

Résolution rejetée.

NOMINATION DES MEMBRES ET DES SUBSTITUTS DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Point reporter à une séance subséquente.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN 3^E LIEN AUTOROUTIER ENTRE LÉVIS ET QUÉBEC

Considérant la décision prise par gouvernement du Québec d'abandonner le projet de construction d'un 3^e lien autoroutier entre Lévis et Québec;

Considérant que cette décision ne répond pas aux attentes et besoins des entreprises et citoyens de Bellechasse;

Considérant que cette décision va à l'encontre de la promesse faite depuis 2018 de la part du gouvernement du Québec;

Considérant que cette promesse a permis au gouvernement du Québec de se faire élire à deux reprises, en 2018 et en 2022;

Considérant que cette décision menace le développement de la rive sud de Québec et, particulièrement de Bellechasse, puisque la mobilité est un facteur important dans le transport des marchandises ainsi que l'attraction et la rétention des talents dans notre région;

Considérant que la décision d'abandonner le projet de lien autoroutier ne doit pas se limiter seulement au flux de circulation de la dernière année mais à l'ensemble des facteurs tant démographiques, économiques, sociaux que touristiques;

Considérant que cette décision démontre l'indifférence et le manque de considération du gouvernement du Québec à l'égard des régions du Québec;

Considérant que la pertinence d'un lien autoroutier à l'est doit être considérée en faisant preuve de vision d'avenir;

Considérant que cette décision est prise sans considération de l'évaluation et de l'avenir des ponts existants considérant qu'une solution doit être envisagée lorsque l'un de ceux-ci sera déclaré désuet;

Considérant qu'il est invraisemblable de croire que la circulation des véhicules, tant automobiles que transporteurs de marchandises, diminueraient sur nos routes au cours des prochaines années;

Considérant la pertinence et l'importance d'assurer la réalisation d'un vrai circuit périphérique dans la grande région de Québec;

Considérant que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse s'oppose à la décision prise par le gouvernement du Québec de renoncer au lien autoroutier et a la volonté de faire valoir ses arguments;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

1. **De demander au gouvernement du Québec** de faire preuve de vision d'avenir et de démontrer son intérêt et sa préoccupation pour le développement des régions.
2. **De demander au gouvernement du Québec** et au Premier ministre, monsieur François Legault, de faire preuve de dignité, de courage et de détermination afin d'amorcer une réflexion globale et responsable sur la situation des transports entre les rives nord et sud de Québec.
3. **Que copie de cette résolution soit transmise à :**
 - Monsieur François Legault, Premier ministre du Québec
 - Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable
 - Monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
 - Madame Stéphanie Lachance, Députée de Bellechasse
 - Monsieur Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle
 - Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition
 - Monsieur Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 3 mai 2023.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

RÉS. : 2305-053

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h50.

Martin J. Côté, maire

Patrick Côté, directeur général